

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **26 septembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEOIS – M. GROSSO - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ - J. HURTADO – B. DANIS – A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : N. SEDKI par M. ROUVIER – S. BERBEZIER par J. LAFAGE - W. BIGNON par L. FABRE

7. Demande de subventions : aménagement de l'avenue des campings

Dans le cadre de l'amélioration des axes structurants de Marseillan-Plage, la commune a la possibilité d'engager des demandes de subventions auprès du Conseil Régional et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.

Au vu de renforcer les cheminements piétons et les voies douces entre les points forts de la station balnéaire, il semble opportun de demander des subventions pour l'avenue des campings.

L'avenue des campings est un axe majeur car elle assure principalement le flux continu des touristes entre les hébergements de plein air et le cœur de la station.

Le projet s'articule en deux tranches (cf. plan) :

Tranche conditionnelle 1 (TC1) comprenant l'avenue des campings, le chemin des embruns et du littoral (travaux prévisionnels octobre 2017 à mars 2018)

Tranche conditionnelle 2 (TC2) comprenant l'avenue des campings entre les ronds-points du Pous et du Charlemagne.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

PLAN FINANCEMENT TC1 AV. DES CAMPINGS ET CHEMINS		
Financeurs	Pourcentage	Montant € HT
Conseil Régional	15 %	137.700 €
Thau Agglo	15 %	137.700 €
Commune	70 %	642.600 €
	Coût du projet	918.000 €

PLAN FINANCEMENT TC2 AV DES CAMPINGS		
Financeurs	Pourcentage	Montant € HT
Conseil Régional	15 %	150.000 €
Thau Agglo	15 %	150.000 €
Commune	70 %	700.000 €
	Coût du projet	1.000.000 €

Il appartient au conseil municipal :

De valider le projet d'aménagement de l'avenue des campings, des chemins des embruns et du littoral,

D'approuver les 2 plans de financement présentés,

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention,

D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à la demande de la subvention pour les travaux d'aménagement de l'avenue des campings, des chemins des embruns et du littoral auprès du Conseil Régional et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À LA MAJORITE
(1 abstention)

Valide le projet d'aménagement de l'avenue des campings, des chemins des embruns et du littoral,

Approuve les 2 plans de financement présentés,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention,

Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à la demande de la subvention pour les travaux d'aménagement de l'avenue des campings, des chemins des embruns et du littoral auprès du Conseil Régional et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

